Plantation de haies champêtres

Programme régional & département du Gers

ARBRE ET PAYSAGE 32

CONSEIL ET APPUI TECHNIQUE
TARIF SAISON 2023 - 2024

LA HAIE CHAMPÊTRE

est une ligne d'arbres et d'arbustes, se développant sur un tapis de végétation herbacée et servant généralement à délimiter un espace. C'est un assemblage de végétaux d'essences et d'âges divers où se mélangent les formes, les couleurs, les senteurs.

Plusieurs espèces

Les plants issus de graines récoltées localement, adaptées au milieu et au paysage, pour bénéficier de la diversité biologique des végétaux et ainsi garantir la pérennité de l'ensemble.

Plusieurs morphologies

Des associations d'arbustes et d'arbres, composées pour votre projet.

Plusieurs rôles

En toute situation, des effets mécaniques et climatiques, biologiques et esthétiques, utiles pour tout le monde…

- stabilisation des sols, en bordure des champs, des voiries, des rivières
- protection des cultures et des élevages
- clôture et embellissement de la maison, des constructions neuves, de l'exploitation
- équipement et fleurissement des villes, des villages et de leur extension
- habitat pour la faune sauvage : les pollinisateurs, les auxiliaires et le gibier
- beauté des paysages et qualité du cadre de vie.
- production de biomasse : bois d'œuvre et valorisation des produits de taille en bois-énergie ou bois-amendement (BRF)

LES ÉTAPES DE LA PLANTATION

CALENDRIER DE RÉALISATION DE VOTRE PROJET

LA VISITE-CONSEIL

dès septembre

Pour que votre conseiller technique vienne vous rencontrer sur le site à aménager, vous devez verser 75 € (qui seront déduits de votre facture finale si vous réalisez votre projet avec nous).
Lors de cette visite, votre conseiller technique vous aide à choisir les emplacements de vos plantations, le type de haie et des essences adaptées à votre projet et aux contraintes du lieu.
Suite à sa visite, vous recevez un projet personnalisé avec un devis, si le projet vous convient, vous devez renvoyer l'accord avec un acompte pour réserver vos plants.

LA PRÉPARATION DU SOL

d'octobre à mars

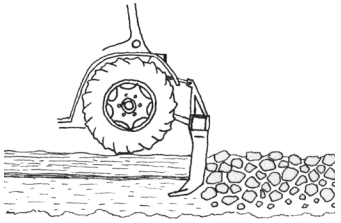

C'EST VOUS QUI PRÉPAREZ LE SOL

Une bonne préparation du sol est primordiale pour une bonne reprise et un développement optimal. Elle permet une mise en œuvre rapide du paillage et facilite la plantation.

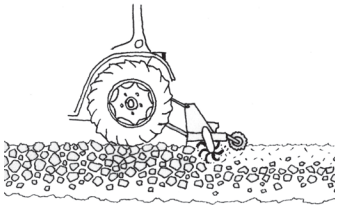

Pour les haies, le sol doit être préparé sur 2 mètres de large
1/ travaillé en profondeur : de 50 cm à 80 cm
avec une sous-soleuse, un décompacteur ou un chisel
2/ affiné pour obtenir l'équivalent d'un lit de semence
avec une herse rotative (ou un rotavator)

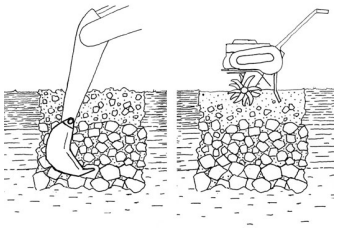

Pour les arbres isolés, on réalise des "potets" :
1/ ameublir sur 1m³ : pelle-mécanique ou tractopelle
2/ affiner la surface : motoculteur
Cette technique est aussi utilisable pour les haies

DÈS QUE LE SOL EST PRÊT VOUS DEVEZ PRENDRE RENDEZ-VOUS AVEC VOTRE CONSEILLER POUR LA POSE DU PAILLAGE

LES "SECRETS" D'UNE PLANTATION RÉUSSIE

UNE BONNE PRÉPARATION DU SOL, L'UTILISATION D'UN PAILLAGE, LA PLANTATION DE JEUNES PLANTS D'ARBRES ET D'ARBUSTES D'ORIGINE GÉNÉTIQUE LOCALE

LA POSE DU PAILLAGE

d'octobre à mars

L'utilisation d'un paillage permet de conserver la structure et l'humidité du sol et de recueillir l'eau de pluie. Il limite la concurrence et facilite l'entretien.

Votre conseiller technique vient vous aider à poser le paillage 100% biocompostable avec une dérouleuse mécanique :

VOUS DEVEZ METTRE A DISPOSITION UN TRACTEUR AVEC UN CHAUFFEUR

Vous avez la possibilité d'utiliser d'autres types de paillage (paille, BRF...) parlez-en à votre conseiller technique.

LA PLANTATION

de décembre à mars

C'EST VOUS QUI PLANTEZ

L'utilisation de jeunes plants de qualité et d'essences variées localement adaptées pour une reprise et une croissance optimum dès les premières années.

Votre conseiller vous fourni vos plants et vous montre comment planter.
Si vous ne réalisez pas la plantation le jour même, vous devez mettre les plants en jauge (dans du sable humide)

LE SUIVI & L'ENTRETIEN

d'octobre à avril

Arbre & Paysage assure

- une visite-conseil l'année consécutive à la plantation et des cessions collectives de formation à la taille et à l'entretien de la haie les 2 années suivantes.
- la garantie des plants de haie pendant 3 ans (sous réserve de retour de la fiche de suivi)

LA SURVEILLANCE ET L'ENTRETIEN ANNUEL RESTENT À VOTRE CHARGE : faucher aux abords de la haie, arracher l'herbe au pied des plants, protéger la haie des attaques des rongeurs et chevreuils...

TARIFS POUR LES PROJETS DE HAIES RÉALISÉS DANS LE GERS (AU MÈTRE LINÉAIRE)

ACCOMPAGNEMENT À LA PLANTATION - SAISON 2023-2024

LE TARIF EST DÉGRESSIF	HT (/ml)	TTC (/ml)	*coût final après déduction de l'aide de la FDC32* (TTC/ml)*
En dessous de 100 mètres	5,10 €	6,01 €	-
entre 100 et 200 mètres	4,00 €	4,69 €	-
entre 200 et 400 mètres	3,70 €	4,33 €	*3,33 €*
plus de 400 mètres	2,90 €	3,37 €	*2,27 €*

** Sont éligibles les haies de plein champ de plus de 200 mètres, sous réserve de validation par la Fédération Départementale des Chasseurs du Gers (FDC 32) et dans la limite des crédits affectés. L'aide vous est versée par la FDC 32 après règlement de la facture à Arbre & Paysage 32.*

Dans le cadre du programme régional de plantations de haies, les participations financières de la Région Occitanie, du Département du Gers, de la Fédération Départementale des Chasseurs du Gers et de l'AFAC-Agroforesteries, permettent d'abaisser ce coût, initialement fixé à 8,05€ HT par mètre linéaire.

LE FORFAIT COMPREND :

- une visite-conseil personnalisée (**sous réserve de versement d'une provision de 75 €**)
- la fourniture des plants d'origine locale et du paillage biodégradable
- l'aide au déroulage du film de paillage (Pour les projets de plus de 100 mètres)
- le suivi de la plantation sur 3 ans

RESTENT À VOTRE CHARGE :

- les travaux de préparation du sol
- le déroulage du paillage avec l'aide de notre technicien
- les travaux de plantation
- l'entretien régulier

Arbre & Paysage 32 vous accompagne aussi pour tous vos projets de plantation "hors-forêt" : parcs, plants isolés, alignements, boisements champêtres, agroforesterie...) un devis sera établi pour chaque cas.

LORSQUE VOUS RÉALISEZ UNE PLANTATION, VOUS ADHÉREZ À L'ASSOCIATION POUR UNE DURÉE DE 3 ANS ET POUR LA SOMME DE 25€ TTC/AN (SOIT 75€).

LES ESSENCES
D'ARBRES ET D'ARBUSTES

Les incontournables...

ALISIER TORMINAL
Sorbus torminalis

CHARME COMMUN
Carpinus betulus

CHÊNES
Quercus petraea
Quercus pubescens
Quercus robur

COGNASSIER
Cydonia oblonga

ÉRABLE CHAMPÊTRE
Acer campestris

FIGUIER
Ficus carica

FRÊNES
Fraxinus excelsior
Fraxinus angustifolia

MERISIER
Prunus avium

NÉFLIER
Mespilus germanica

NOISETIER COUDRIER
Corylus avellana

NOYER COMMUN
Juglans regia

POIRIER FRANC
Pyrus pyraster

POMMIER FRANC
Malus sylvestris

PRUNIERS
Prunus cerasifera
Prunus domestica

TILLEUL
Tilia cordata

AUBEPINE
Crataegus monogyna

CAMERISIER À BALAIS
Lonicera xylosteum

CHÈVREFEUILLE D'ÉTRURIE
Lonicera etrusca

CORNOUILLER SANGUIN
Cornus sanguinea

EGLANTIER
Rosa canina

FUSAIN D'EUROPE
Euonymus europaeus

LAURIER SAUCE
Laurus nobilis

LAURIER TIN
Viburnum tinus

NERPRUN ALATERNE
Rhamnus alaternus

NERPRUN PURGATIF
Rhamnus cathartica

PRUNELLIER
Prunus spinosa

SUREAU NOIR
Sambucus nigra

TROÈNE DES BOIS
Ligustrum vulgare

VIORNE LANTANE
Viburnum lantana

...D'AUTRES ESSENCES PEUVENT ÊTRE PROPOSÉES SELON LE TYPE DE PROJET...

POINTS RÈGLEMENTAIRES

DISTANCES DE PLANTATION

La règlementation concernant les plantations entre deux propriétés voisines prévoit une distance minimale entre l'axe de la haie et la limite :

- 0,5 mètres pour une haie de moins de 2 mètres de haut
- 2 mètres pour une haie dépassant 2 mètres de haut.

Techniquement, il est préférable de ne pas planter à moins d'1 mètre de la limite.

GESTION ET RÉGÉNÉRATION NATURELLE DES HAIES ET ARBRES CHAMPÊTRES

La végétation spontanée, disponible "gratuitement", est à l'heure actuelle très peu valorisée et exploitée alors que non seulement les végétaux ne coûtent rien, mais de surcroit, les frais d'entretien sont diminués voire annulés (rappelons que la destruction systématique des ligneux, notamment en bordure de voirie, coûte cher).
Par des techniques simples mais rigoureuses de sélection et de protection des jeunes arbres et arbustes,il est possible de constituer à peu de frais, un aménagement dont on orientera la forme et le développement : haie, alignement d'arbres, etc...

Plusieurs avantages

- Permet le développement de végétaux spontanés plus adaptés aux contexte local et plus résilients au changement climatique
- Selon les contextes, une croissance identique voire supérieure aux plantations
- Facilité de mise en oeuvre et coût moindre par rapport à une plantation
- Bilan carbone de l'opération nettement positif
- Ne coûte pas plus cher qu'un entretien «classique»
- Joue un rôle dans la régulation et l'épuration des flux d'eau
- Maintient les talus et limite les coulées de boue
- Tempère les excès climatiques, accueille la biodiversité et embelli le cadre de vie

Arbre et Paysage 32 vous accompagne techniquement pour la Gestion et la Régénaration Naturelle

Nos conseillers technique vous accompagnent technique ment à la mise en oeuvre de la régénération naturelle ou la restauration d'anciens éléments dégradés :

- Visite conseil et signature d'une convention
- Marquage (pose jalons, protection de l'existant, plantations « d'enrichissement »)
- Suivi sur plusieurs années (2 visites de suivi sur 3-7 ans)

Un dispositif subventionné et valorisé

Le dispositif d'accompganement à la régénération Naturelle Assistée est subventionné par la Région Occitanie, la Fédération Départementale des Chasseurs du Gers et le Département du Gers.

Ainsi, **le reste à charge est de 0,50€/ml** (avec de possibles adaptations en fonction du mètre linéaire).

En bord de champs

En bord de voirie

En ripisylve

ARBRE & PAYSAGE 32

Créée en 1990 à l'initiative d'agriculteurs, l'association a permis la réalisation de plus de 1 000 km de haies champêtres dans le département du Gers. Aujourd'hui, elle réunit plus de 750 adhérents et une équipe de 8 salariés, généralistes du Paysage, de l'Environnement et de l'Aménagement, spécialistes des techniques de l'Arbre et de la Haie.

Hormis ses actions de plantation et de gestion de l'existant, l'association assure aussi des missions concernant l'arbre hors-forêt :

- Information, sensibilisation et formation.
- Éducation à l'environnement, en milieux scolaire et extra-scolaire.
- Consultation et ingénierie : études, projets, aménagements spécifiques.
- Recherche et Développement

agréée pour la Protection de la Nature et de l'Environnement et pour l'Éducation Populaire
membre de l'AFAC-Agroforesteries (Association Française Arbres Champêtres) www.afac-agroforesteries.fr
et de l'AFAF (Association Française d'AgroForesterie) www.agroforesterie.fr

Retrouvez tous nos services et nos actions sur www.ap32.fr

ARBRE et PAYSAGE 32

93 route de pessan
32 000 AUCH
tél. 05 62 60 12 69

contact@ap32.fr

LES PLANTATIONS DE HAIES CHAMPÊTRES SONT AIDÉES PAR

La Région Occitanie Pyrénées · Méditerranée
DÉPARTEMENT DU GERS
CTS Gascogne
Fédération Départementale des Chasseurs du Gers
AFAC agroforesteries